

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi trente septembre à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 25 septembre 2024 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de Mme BONILLA, Vice-Présidente déléguée du CCAS.

Etaient présent(e)s :

Mmes ALVERNHE, BONILLA, BOUROU (à compter de la délibération 1.2), COLIN-COCCHI, KREUTER, MYARD-DALMAIS, PERRENES, RAMBAUD, TAMBURINI, VERDU  
MM DE BOISRIOU, NOBLECOURT, PERROTTON

Etaient excusé(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS  
Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente (donne pouvoir à Mme BONILLA)  
Mme COLIN-JORE (donne pouvoir Mme COLIN-COCCHI)  
M. GACHET

## 5. CADRE REGLEMENTAIRE

### 5.2 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur Patrick BERENDSEN a été nommé membre suppléant de la commission d'appel d'offres par délibération 1.7 du conseil d'administration du 31 mai 2024.

Le 06 juillet 2024, Monsieur Patrick BERENDSEN a été démissionnaire du conseil d'administration en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

Aussi, il convient de désigner parmi les administrateurs un nouveau membre suppléant pour la commission d'appel d'offres.

#### ◆ Résolution :

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- désigne Mme Paule TAMBURINI comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres en lieu et place de M. Patrick BERENDSEN.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
  - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
  - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs  
en exercice : 17  
Présents : 13  
Pouvoir : 2

Vote : Pour : 15  
Contre :  
Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au  
Registre des délibérations,  
Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S.

Thierry REPENTIN

Christelle FAVETTA SIEYES  
Conseillère départementale Chambéry  
Adjointe au Maire en charge de  
Cohésion et Justice Sociale / Santé et Seniors  
Vice-Présidente du CCAS de Chambéry



Accusé de réception en préfecture  
073-267310050-20240930-24\_00619-DE  
Date de télétransmission : 14/10/2024  
Date de réception préfecture : 14/10/2024